



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des sages-femmes

Question écrite n° 43665

Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des sages-femmes. En effet, les sous-effectifs de sages-femmes dans les maternités ne permettent pas d'assurer la sécurité des femmes enceintes et des bébés. Dans ce cadre d'urgence absolue, il semble urgent de revoir les décrets de périnatalité, fixant le nombre de sage-femmes par maternité et datant de 1998. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Carles Grelier](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43665

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 293

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)